

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

Titre du fonds de dotation

Bourse Angelo-et-Lucia-Di-Turi

INTRODUCTION

En 1951, Angelo Di Turi, alors âgé de 29 ans, immigrait au Canada de l'Italie, laissant derrière lui une épouse, deux jeunes enfants et une entreprise en difficulté. Il a atterri à Halifax, en Nouvelle-Écosse, avec 15 \$ en poche. Travaillant jour et nuit pour continuer de subvenir aux besoins de son épouse et ses enfants dans son pays d'origine, il a réussi à économiser assez d'argent pour payer leur voyage jusqu'au Canada. Son épouse Lucia et leurs jeunes enfants – Angela, 10 ans, et Anna, 7 ans – l'ont ainsi rejoint en 1955. Deux ans plus tard naissait leur fils Vito, seul membre de la famille né au Canada.

Angelo exerçait le métier d'ébéniste, tandis que Lucia était une femme au foyer très débrouillarde. Tous deux avaient de remarquables aptitudes en plus d'une perspicacité qu'ils n'auraient pu acquérir sans leur expérience de vie. N'ayant eu qu'un accès limité à une éducation structurée, ils ont constaté les possibilités qu'offrait le Canada à leurs enfants – des possibilités qui n'étaient pas à leur portée dans l'Italie des années 1950.

Le couple avait à cœur l'éducation supérieure et a encouragé ses enfants à faire des études postsecondaires. Les sacrifices d'Angelo et de Lucia, leurs efforts et leur attachement à l'éducation supérieure auront permis à leurs enfants de réussir et de s'intégrer à la société canadienne tout en restant très connectés à leurs racines italiennes.

Ce fonds a été créé en 2020 par Vito et son épouse, Filomena, avec l'aide d'Angela et d'Anna.

OBJECTIF DU FONDS

Soutenir financièrement une Canadienne ou un Canadien de première génération OU une étudiante ou un étudiant de première génération qui vient d'être admis à la Faculté des sciences ou à la Faculté des sciences de la santé.

- Le terme **Canadienne ou Canadien de première génération** désigne une personne ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente qui a immigré au Canada OU dont l'un des parents a immigré au Canada.
- Le terme **étudiante ou étudiant de première génération** désigne une étudiante ou un étudiant qui fait partie de la première génération de sa famille à fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être citoyenne canadienne ou résidente permanente; et
2. être admise à temps plein dans un programme de premier cycle à la Faculté des sciences ou la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa; et
3. être une Canadienne ou un Canadien de première génération OU une étudiante ou un étudiant de première génération (voir les définitions ci-dessus); et
4. faire preuve d'un besoin financier, selon les critères du Service de l'aide financière et des bourses.

Valeur de la bourse : Minimum 1 000 \$

Nombre de bourses : Une

Fréquence d'attribution: Annuelle

Programme ou cycle d'études : Premier cycle

- Renouvelable :** Oui, pour un maximum de trois opportunités de renouvellement, à condition que la personne récipiendaire :
1. maintienne son statut d'étudiant(e) à temps plein à la Faculté des sciences ou la Faculté des sciences de la santé; et
 2. aille une moyenne pondérée cumulative (MPC) d'au moins 7,0.
- Responsable des demandes :** Service de l'aide financière et des bourses
- Échéance des demandes :** 31 mars

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

1. le Questionnaire financier; et
2. une preuve du statut de la personne candidate en tant que résident(e) permanent(e) OU en tant que citoyen(ne) canadien(ne) qui a immigré au Canada ou qui est l'enfant d'une personne qui a immigré au Canada. Le document doit spécifier le pays d'origine de la personne candidate (ou de son parent)
OU
une déclaration de la personne candidate qui s'identifie en tant qu'étudiant(e) de première génération.